

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 757 DU 22 AU 24 FÉVRIER 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END

«La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à ne pas être soumis à celle d'autrui ».

Jean-Jacques Rousseau

ANNÉE 2013

ANNÉE SÉNÉGAL

LES NATIONS UNIES

DOIVENT RAPIDEMENT

RÉVISER LA LISTE

DES PAYS À DÉCOLONISER

POUR Y INTÉGRER DE NOUVEAUX PAYS

NOTRE CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Un sujet a retenu notre attention cette semaine car il nous permet de mieux comprendre notre situation si complexe à bien des égards. Il s'agit de la réunion à Port au Prince, la capitale d'Haïti, des chefs d'état du CARICOM qui s'apprêtent à fêter le 4 juillet le 40e anniversaire de la création de leur organisation. L'observation de cette session nous permet de parler de la la trahison de la CARICOM. Cette organisation n'a pas fait grand chose au cours de ses 40 années d'existence pour extirper le colonialisme de notre région et tout faire pour que les étrangers puissent la quitter. Les dirigeants de la CARICOM n'osent même pas dénoncer le colonialisme français en Guadeloupe , Martinique et Guyane (Il en va de même pour l'OEA ou d'autres organisations latino américaines) Ils n'ont pas fait grand chose pour renforcer la souveraineté des petits états de notre région et de créer les conditions pour que les grandes puissances occidentales qui occupent encore des territoires en subjuguant leurs peuples avec un discours cynique et malhonnête et ceci avec l'approbation tacite des pays composant ce groupement qui viennent se pavaner sans vergogne dans ces territoires encore colonisés. On a vu souvent en Guadeloupe des représentants de ces pays en visite officielle . Il s'agit d'un comportement scandaleux. L'examen de l'ordre du jour de cette réunion parle de tout sauf du problème essentiel de la souveraineté et de l'occupation par des puissances étrangères de pans de notre région . En effet malgré l'accession de nombreux pays de notre région à l'indépendance , il s'agit encore de pays sous tutelle occidentale. D'ailleurs, confier à Haïti la présidence de l'organisation pour six mois est un recul symptomatique des rapports de force politique caribéens . Haïti en effet, est sous tutelle de l'Occident qui utilise pour se faire du paravent des Nations unies . Ce pays n'est pas qualifié pour exercer cette tâche . L'image donnée au monde est catastrophique. LA CRICOM doit donc se réveiller et faire preuve de courage . Libérer les régions encore occupées , faire partir les Occidentaux dont les drapeaux parent des édifices , accélérer la construction d'un état pour tous les pays de la région sont des impératifs.

JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LES NATIONS UNIES DOIVENT RÉVISER LA LISTE DES PAYS À DÉCOLONISER

Les Nations unies doivent réviser la liste des pays à décoloniser qui a été élaboré en 1945 . Cette liste comprend : Le Sahara occidental ; Samoa américaines; Guam ; Nouvelle-Calédonie; Îles Pitcairn ; Tokelau; Anguilla ; Bermudes Royaume-Uni; Îles Caïmans ; Gibraltar Montserrat Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha ; Îles Turques-et-Caïques ; Îles Vierges américaines .

Elle est gérée par le comité spécial de l'ONU

Le comité se réunit chaque année, écoute des représentants élus et nommés des territoires ainsi que des pétitionnaires, dépêche des missions dans les territoires et organise des séminaires sur la situation de leur système politique, social, économique et éducatif. Il formule des propositions et entreprend des actions approuvées par l'Assemblée générale dans le cadre de la seconde Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001-2010). Il formule également des recommandations relatives à la diffusion d'informations en vue de mobiliser l'opinion publique en faveur du processus de décolonisation, et il étudie l'aide apportée à la population des territoires par les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies.

Dans quel cadre une demande d'inscription ou de réinscription peut-elle se faire ? Comment l'ONU apprécie-t-elle la demande ? L'État français a-t-il son mot à dire ? Et si oui, lequel ? "Les demandes d'inscription ou de réinscription

d'un territoire sur la liste des pays à décoloniser sont fondées sur l'article 73 (chapitre XI) de la Charte des Nations Unies concernant la "Déclaration relative aux territoires non autonomes". En 1945, 750 millions de personnes – soit près du tiers de la population mondiale – vivaient dans des territoires qui n'étaient pas autonomes et qui dépendaient de puissances coloniales. À l'origine, l'article 73 de la Charte se limitait à confier aux puissances coloniales la mission d'accompagner les territoires non autonomes vers "le bien-être et le progrès" en "tenant compte des aspirations politiques des populations de ces territoires" en vue de "développer leurs libres institutions politiques" et leur "capacité à s'administrer eux-mêmes". Dans l'ambiance de l'époque, l'indépendance de ces territoires n'était pas inéluctable et les États avaient d'ailleurs fait en sorte qu'ils soient seuls compétents pour décider de celles des colonies qui seraient concernées. De fait, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et quelques autres pays coloniaux se concertèrent en 1946 et établirent une liste de 74 territoires non autonomes à l'égard desquels ils déclarèrent les obligations de l'article 73. C'est ainsi que les colonies françaises y compris la Guadeloupe furent inscrits sur cette liste, puis retirés l'année suivante. Telle était la volonté des États. Mais avec le mouvement de décolonisation qui contribua au démantèlement des empires coloniaux dans les années cinquante, les choses changèrent radicalement. En vertu de sa fameuse résolution 1514 (XV) de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays coloniaux, l'Assemblée générale des Nations Unies se déclara seule habilitée à dire si un territoire était "autonome ou non autonome" et seule compétente pour préciser dans le détail quels facteurs permettraient de déterminer si un territoire a atteint une autonomie complète. Un an plus tard (Déclaration du 27 nov. 1961), un comité fut chargé du suivi de l'application de la résolution 1514 (le comité des 24). En organisant des visites, en prenant des contacts avec les représentants des mouvements de libération nationale, en auditionnant les pétitionnaires, en obtenant des institutions spécialisées de l'ONU des programmes d'assistance technique pour ces mouvements, le comité des 24 a

pris le relais des dispositifs initiaux prévus dans le cadre de l'article 73. Par la suite, la résolution 2625 (XXV) d'octobre 1970 de l'Assemblée générale de l'ONU signifia clairement aux États qu'ils ne pouvaient se retrancher derrière l'article 2 § 7 de la Charte des Nations Unies relatif à la souveraineté des États pour échapper au contrôle de l'ONU. En d'autres termes, si les Nations Unies décidaient d'inscrire un pays sur la liste des "territoires non autonomes", la France ne pourrait pas s'y opposer. Comment l'ONU apprécie-t-elle une telle demande d'inscription sur cette liste ? Une chose est sûre : l'ONU n'est pas liée par le droit interne des États. Que ces États aient aménagé des statuts décentralisés, voire de large autonomie, à certains de leurs territoires, n'y change rien. L'Assemblée générale de l'ONU a inscrit la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser en décembre 1986 alors même qu'elle disposait d'un statut de territoire d'Outre-mer autonome. De même Tokelau fait partie de cette liste alors que ses habitants ont rejeté l'indépendance par référendum à deux reprises. Tous les facteurs d'ordre historique, sociologique, culturel et linguistique, économique et social sont pris en compte ; ils déterminent le degré de "subjugation" (dépendance à l'égard de la puissance administrante) qui justifiera le classement ou non sur cette liste."

Concrètement, que peut apporter une réinscription décidée par l'ONU ?

"L'inscription d'un territoire sur la liste des pays à décoloniser implique un contrôle par les Nations-Unies de l'évolution de ce territoire, non seulement sur le plan institutionnel, mais aussi sur le plan des conditions de développement économique et social. Concrètement, la puissance administrante a une obligation envers la communauté internationale : elle doit communiquer régulièrement des renseignements sur l'évolution du territoire concerné et "coopérer sans réserves" avec le comité spécial chargé du suivi à l'ONU. Ce comité examine les "progrès" réalisés par ces territoires, non seulement dans leur capacité à s'administrer eux-mêmes, mais aussi dans leur développement et

leur prospérité. La communauté internationale remplit en effet un véritable "service public international" à leur égard et vérifie que la primauté est donnée par les puissances administrantes aux intérêts de ces territoires et de leurs populations (traitement équitable des populations, aide au développement, etc....). C'est ainsi qu'au mois de juin 2010, le comité chargé du suivi a constaté que la Nouvelle-Zélande continuait sans relâche de répondre aux besoins socio-économiques du peuple de Tokelau et que les Tokelau avaient besoin du soutien continu de la communauté internationale ; de même, à propos de la Nouvelle-Calédonie, il a engagé toutes les parties concernées à continuer de promouvoir un environnement propice à l'évolution pacifique du territoire vers un acte d'autodétermination qui n'exclurait aucune option et qui garantirait les droits de tous les secteurs de la société, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Nouméa."

Être présent sur cette liste est-il le passage obligé pour une accession à l'indépendance ?

"Les trois-quarts des pays qui, depuis 1960, ont accédé à l'indépendance, ont figuré sur cette liste. Ce n'est donc pas un passage obligé. Mais force est de reconnaître que ceux des territoires d'Outre-mer français qui, depuis les années 1970, ont accédé à l'indépendance ou poursuivent un processus d'autodétermination (Djibouti, Comores, Nouvelle-Calédonie) ont tous figuré à un moment donné sur cette liste. Ceci dit, la présence sur cette liste n'implique pas nécessairement l'indépendance, mais l'exercice du droit à l'autodétermination. L'indépendance n'est pas la seule possibilité qu'offre aux peuples l'exercice du droit à l'autodétermination. La création d'un État souverain et indépendant, la libre association, ou l'intégration avec un État indépendant, ou l'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple constituent en effet pour ce peuple des moyens d'exercer son droit à disposer de lui-même."

Déclaration relative aux territoires non autonomes

La Charte des Nations Unies traite également de la question des territoires non autonomes n'ayant pas été placés sous régime de tutelle. La Déclaration relative aux territoires non autonomes, qui constitue le Chapitre XI de la Charte, prévoit que les membres des Nations Unies administrant des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes "reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires " et "acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser leur prospérité." Elle énonce les principes qui continuent de guider l'action de l'ONU en matière de décolonisation, au premier rang desquels le respect de l'égalité de droits et de la libre détermination de tous les peuples sans distinction de sexe, de langue, de race ou de religion. Ces articles font obligation aux puissances administrantes : de reconnaître le principe de la primauté des intérêts des habitants des territoires sous leur dépendance ; d'accepter d'assurer leur progrès politique, économique et social ainsi que le développement de leur instruction ; de les aider à se doter d'institutions autonomes adaptées et de tenir compte de leurs aspirations politiques et de leurs degrés variables de développement et d'avancement, et de communiquer à l'ONU des renseignements sur la situation dans ces territoires. L'ONU surveille la marche de ces territoires vers l'autodétermination. En 1946, huit États Membres - l'Australie, la Belgique, le Danemark, les États-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni - ont établi une liste des territoires placés sous leur administration qu'ils considéraient comme non autonomes. Cette liste comprenait un total de 72 territoires, dont huit sont devenus indépendants avant 1959.

De nombreux pays qui sont pourtant colonisés ne sont pas inscrits sur cette liste ou en ont été retirés sans réaction des Nations unies .Tel est le cas de la Guadeloupe . Nous devons donc tout faire pour obliger l'ONU à réinscrire notre pays sur cette liste .

UNE ADMINISTRATION FRANÇAISE DÉFAILLANTE

La France est encore dirigée, comme au Moyen Age, par une classe politique qui « sait ce qui est bon pour le pays » et qui, élue, donne des ordres à une administration « neutre », chargée de mettre en application. Gouverner relève encore des ordres du suzerain qui tombent sur les vassaux. Le XXI^e siècle a commencé à pulvériser cet archaïsme, mais la France, si bien gouvernée par nos politiciens ne l'a pas vu. Les échecs du modèle d'administration d'hier s'accumulent. L'état français est trop lent, trop gros, ses réponses sont incapables de correspondre à des besoins de plus en plus individualisés. Le monde a changé. Il est devenu incertain, volatil, complexe. L'administration, structurée sous l'empire, efficace à l'ère de la grande industrie et du management dit scientifique (parcelliser les tâches, en faire des routines et contrôler) est déboussolée. Comme les agents des PTT, hier dans les bureaux et les centraux téléphoniques, aujourd'hui dans les boutiques d'Orange face à des clients mécontents, les fonctionnaires sentent que « la citoyenneté » réclame voix au chapitre. Et, davantage, les citoyens estiment que « le bien public », à l'heure d'Internet, ne doit plus relever du seul monopole de l'administration puisque eux aussi, mieux informés et organisés par les réseaux sociaux, peuvent le diagnostiquer mieux ; associations de quartier ou ONG par exemple. Enfin, les réformes, que l'on applique depuis dix ans, ne marchent pas. La France a accumulé les lois à n'en jamais finir, et les dispositifs en tout genre, sociaux, fiscaux, carcéraux, dont l'impact est de plus en plus faible. Ce sont des réformes à rendement décroissant, comme disent les économistes : plus il y en a, moins elles comptent. En outre, la fameuse RGPP (révision générale des politiques publiques) que l'administration s'est infligée dans un esprit de sacrifice chrétien, croyant bien faire, a abîmé certaines missions (hôpital ou prisons) et mis leurs services « à l'os » sans pour autant permettre des économies sérieuses. L'heure est venue de repenser entièrement l'administration au XXI^e siècle, son cadre intellectuel, ses pratiques. Le comble de la mauvaise gouvernance à la française est aujourd'hui représenté

par le « contrat de génération » inventé par François Hollande, qui va coûter des milliards sans avoir fait l'objet de la moindre expérimentation nulle part. Est-ce que cela va marcher ? Personne n'en sait rien.

HOLLANDE AIDE LES FONCTIONNAIRES PILIER DE L'ORDRE COLONIAL

Les fonctionnaires sont tout le monde le sait un des piliers de l'ordre colonial . Le pouvoir en place qui le sait ne manque jamais une occasion de les catresser en leur donnant de nouveaux avantages. En Guadeloupe ils ont déjà une prime de vie chère , une réduction d'impôt conséquente en matière d'impôt sur le revenu , la stabilité de l'emploi . Prochainement sera abrogé le jour de carence dans la fonction publique . Les fonctionnaires ont aussi obtenu en neuf mois la création de 60.000 postes supplémentaires et le maintien d'une légère progression de leurs salaires réels, la fin de la prime au mérite . Sans ces avantages le comportement politique de ce groupe social serait de toute évidence différent .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

PAS D' AMÉLIORATION DE LA CROISSANCE EN FRANCE EN 2013

Pas d'amélioration de la croissance en 2013, au contraire, prévoit Bruxelles. La Commission européenne a en effet annoncé vendredi qu'elle table désormais pour 2013 sur une nouvelle baisse de l'activité économique dans la zone euro qui touchera notamment les pays les plus vulnérables de la région. L'exécutif communautaire prévoit une contraction de 0,3% du produit intérieur brut (PIB) des Dix-Sept en 2013 après -0,6% l'année dernière, alors qu' en novembre il prévoyait encore une hausse de 0,1% pour cette année. En revanche, sa prévision de croissance pour 2014 reste inchangée, à 1,4%. Pour l'ensemble de l'Union européenne cette fois, la Commission a divisé par quatre sa prévision de croissance 2013, ramenée de 0,4% à 0,1%, mais maintient celle de 1,6% pour l'année prochaine. La Commission prévoit notamment une baisse de 1,4% du PIB en Espagne, de 1,9% au Portugal, de 3,5% à Chypre et de 4,4% en Grèce. En Allemagne, première économie de la zone, la croissance devrait en revanche atteindre 0,5%. Quant à la France, elle ne devrait afficher qu'une croissance de 0,1% cette année , nettement inférieure à celle de 0,8%

prévue jusqu'à présent par Paris. Pas d'amélioration non plus sur le front du chômage. Selon la Commission, le chômage va encore s'aggraver dans la zone euro cette année et devrait dépasser les 12% de la population active. En 2012, il s'est établi à 11,4% de la population active. Il devrait grimper à 12,2% cette année et se stabiliser à 12,1% en 2014, avec des pointes à plus de 25% en Espagne et en Grèce. La Commission souligne que le marché du travail diffère fortement d'un pays à l'autre et que la majorité des pertes d'emplois doivent se produire dans quelques Etats membres. Les chiffres sont en effet très contrastés. Le taux de chômage va atteindre 27% cette année en Grèce et 26,9% en Espagne, deux pays durement touchés par la crise et les mesures d'austérité. Il ne décroîtra que très légèrement en 2014, à 25,7% en Grèce et 26,6% en Espagne. Le chômage sera cette année à 5,7% en Allemagne, 10,7% en France et 11,6% en Italie. Le seul pays à rester en dessous de 5% est l'Autriche, avec un taux de 4,5% prévu en 2013. Bruxelles prévient qu'un taux de chômage « élevé et persistant porte le risque de devenir structurel en raison de la perte de compétences » des salariés sans emploi.

PAUVRES CHÔMEURS

La Dares (service statistiques du ministère du Travail) vient de publier une étude sur les demandeurs d'emploi indemniables. Intéressant alors que le débat sur l'indemnisation du chômage s'ouvre de nouveau. Un récent rapport de la Cour des comptes préconisait une baisse de l'indemnisation pour les cadres percevant de fortes indemnités. Et Laurence Parisot (Medef) milite ouvertement pour un retour de la dégressivité des allocations, non seulement pour inciter davantage les demandeurs d'emploi à retrouver du travail mais aussi pour apurer la dette de l'Unedic (qui gère l'assurance chômage), qui devrait dépasser 18,4 milliards d'euros à la fin de l'année. Une nouvelle convention d'assurance chômage (fixant le montant des allocations, les droits et les devoirs des chômeurs) doit être négociée d'ici la fin de l'année par le patronat et les syndicats. C'est dans ce contexte que la Dares relève que près de 40 % des indemniables par l'allocation de retour à l'emploi (ARE) pratiquaient une activité réduite. En septembre 2011, ceux qui cumulaient un revenu d'activité avec leur allocation ont été indemnisés en moyenne 677 € par l'ARE. Ceux qui ne pratiquaient pas d'activité réduite ont perçu quant à eux 1 055 € en moyenne. Au total, les allocataires de l'ARE ont perçu en moyenne un montant brut de 980 € !!! Un montant qui n'a quasiment pas évolué .

LES DÉPENSES PUBLIQUES VONT ENCORE DIMINUER

Le ministère délégué au Budget a transmis aux différents ministères le

montant des nouvelles économies qu'ils devront consentir en 2013. Le ministère de la Défense devra se passer de 384 millions d'euros de crédits, celui de l'Ecologie de 301 millions et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 250 millions. Les ministères vont devoir une fois encore resserrer leur ceinture d'un cran. Le ministre délégué au Budget de Jérôme Cahuzac a transmis aux différents ministères le montant des nouvelles économies qu'ils devront consentir en 2013 pour dégager un gel supplémentaire de 2 milliards d'euros, a indiqué Bercy jeudi à l'AFP. Ainsi, pratiquement tous les ministères devront rogner leur budget de 5%, certains éléments étant toutefois sanctuarisés. De fait, Jérôme Cahuzac, avait annoncé le 6 janvier que le Premier ministre l'avait autorisé à geler 2 milliards d'euros supplémentaires sur le budget 2013 afin de faire face à de nouvelles dépenses, notamment "une politique volontariste sur l'emploi". En vertu de ce gel supplémentaire, le ministère de la Défense devra notamment se passer de 384 millions d'euros de crédits, celui de l'Ecologie de 301 millions, et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 250 millions. "Ce surgel a voulu être fait de façon égalitaire entre les ministères", a précisé une source citée par l'AFP, en rappelant que la logique est celle d'"effort partagé par tous". Pour parvenir à cette répartition, Bercy a procédé à une série d'opérations: d'abord retrancher les dépenses liées à la masse salariale et les dépenses obligatoires, comme les dépenses contractuelles avec la sécurité sociale. Ensuite, à partir de l'assiette taxable obtenue, un taux de 5% environ a été appliqué. Ce taux a été minoré pour les missions que François Hollande a déclaré prioritaires: la justice, la sécurité, l'éducation et l'emploi. Au final, les ministères chapeautant ces quatre missions participent donc à l'effort. "On ne peut pas dire que certains vont se serrer la ceinture plus que d'autres", a-t-on commenté. La répartition de ce gel supplémentaire était attendue depuis quelques semaines par les ministères. Mais ceux-ci redoutent davantage encore l'envoi de la lettre de cadrage prévu dans les quinze prochains jours et qui fixent les grandes orientations budgétaires, ministère par ministère, pour 2014. Parallèlement, ils ont tous reçu mi-janvier une circulaire du Premier ministre Jean-Marc Ayrault les appelant de manière générale à appliquer le principe de "l'auto-assurance" qui veut que toute nouvelle dépense soit financée dans le périmètre de l'ensemble des crédits alloués.

COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

INFORMATIQUE ET SANTÉ

Le Colloque TIC Santé 2013 sur le thème « Les clés de réussite en e-santé et e-formation » organisé par l'association FORMATIC Santé et parrainé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, a réuni de nombreux

acteurs du domaine de la e-santé - prestataires informatiques, représentants des ARS, de l'HAS ou de l'Ordre des médecins - qui nous ont présenté leur position sur les problématiques majeures de ce domaine en pleine évolution. L'une des questions qui a particulièrement retenu notre attention est celle de l'informatisation des hôpitaux et du programme « Hôpital numérique », lancé en novembre 2011 par la Direction Générale de l'offre de soin. Ces experts considèrent que les clés de cette informatisation sont notamment les suivantes : La mise en place de nouveaux outils pour les professionnels de santé prenant en compte leur mobilité et l'apparition de nouveaux supports tels que les smartphones ou les tablettes ; L'unification des réseaux informatiques des hôpitaux pour améliorer leur coopération en fluidifiant le transfert d'informations ; Une réflexion approfondie sur la stratégie de prise en charge du patient pour développer des outils conformes aux besoins de ces derniers comme par exemple des outils de surveillance médicale à distance et l'approche métier privilégiant l'adéquation des SI aux besoins réels des professionnels de santé. Ils se sont également interrogés sur la question du cadre juridique de la e-santé et se sont tous accordés sur le fossé existant entre la réglementation applicable, notamment concernant la télémédecine et le traitement des données de santé, et la pratique des professionnels de santé. L'intervention du législateur sur le sujet est une des options envisagées pour réduire ce fossé.

LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

ENFIN , L 'ONU CONDAMNE LES ATTENTATS EN SYRIE

Le Secrétaire général a condamné jeudi une série d'attentats, qui a fait de nombreux morts et blessés, dans des zones peuplées de la capitale syrienne Damas. D'après les médias, près de soixante personnes auraient trouvé la mort dans l'explosion d'une bombe près du siège du parti Baas, suivie de deux tirs de mortier contre l'état-major, dans le quartier des Omeyyades. Il y a deux jours, des obus étaient tombés près d'un palais présidentiel pour la première fois depuis le début du conflit il y a presque deux ans. « Le

Secrétaire général réitère sa ferme conviction que le recours à la violence et aux moyens militaires ne pourra que provoquer davantage de souffrances et de destructions et qu'une solution politique est la seule issue », indique la déclaration transmise ce soir par le porte-parole de M. Ban. Adressant ses plus sincères condoléances aux familles des victimes et souhaitant un prompt rétablissement à tous les blessés, il renouvelle son appel à toutes les parties à cesser la violence et à respecter le droit humanitaire international.

LE SOUTIEN DES ARTISTES AUX EMPLOIS VERTS

Des centaines de célébrités d'Hollywood et de professionnels de l'industrie cinématographique ont participé vendredi à un événement de sensibilisation au programme des « emplois verts » de l'Organisation internationale du travail (OIT). Intitulé « Une nuit verte », la manifestation était organisée par le magazine culturel américain Vanity Fair et animée par le compositeur de bandes originales de films Hans Zimmer et le cinéaste Ron Howard – tous deux lauréats d'Oscars. « Je suis très honoré d'animer cet événement pour l'OIT. Vous faites vraiment une différence dans la vie de nombreuses personnes », a déclaré M. Zimmer. Les acteurs Adrien Brody, Alyssa Milano et Josh Harnett, ainsi que le réalisateur Michael Moore, comptaient parmi les 300 convives réunis dans un restaurant de West Hollywood sur le thème de l'économie verte et l'impératif d'offrir un avenir durable à la prochaine génération. « Je suis ravie de voir l'engouement suscité par un tel événement », s'est félicitée la Directrice de la communication et de l'information publique de l'OIT, Marcia Poole. « Il est rassurant de constater qu'Hollywood se mobilise pour relever ce défi: garantir aux jeunes des générations futures un accès aux études, aux formations et au savoir-faire qui leur permettront de tirer parti des opportunités qu'offre une économie plus respectueuse de l'environnement », a-t-elle expliqué.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LA PLATEFORME HAITIENNE DE PLAIDOYER POUR UN DEVELOPPEMENT ALTERNATIF SCEPTIQUE SUR LE CARICOM

La Plateforme haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA) dit n'attendre aucun résultat significatif de la tenue de la 24^e réunion intersessionnelle de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM) qui s'était déroulé à Port-au-Prince du 18 au 19 février. Selon le Directeur exécutif de

la plateforme, Camille Chalmers, la réunion a été préparée dans la plus grande opacité sans offrir des espaces réels de participation aux différents secteurs sociaux pouvant aider à défendre mieux les intérêts d'Haïti dans ces types de forums. Le Directeur exécutif de la PAPDA a déclaré que la population ignore la position d'Haïti dans le cadre de cette rencontre puisqu'un aucun agenda ne lui été présenté. M. Chalmers a par ailleurs jugé importante la participation d'Haïti dans un bloc régional comme la Caricom vu le contexte global. Toutefois, le numéro 1 de la PAPDA a dénoncé l'absence d'une vision, ou projet de région susceptible de défendre des revendications correspondant aux intérêts d'Haïti face à d'autres blocs et d'autres interlocuteurs des pays du Nord. La PAPDA a également remis en question la façon dont la question de l'intégration d'Haïti dans la CARICOM est abordée. Il s'agit pour M. Chalmers d'une intégration se limitant aux procédés de marchés et d'entreprises (d'achat et de vente) alors que cela devrait consister de préférence à renforcer les liens entre les deux peuples pour mieux lutter contre l'analphabétisme, la pauvreté, la sous-scolarisation dans la région. Depuis son intégration à la Caricom en 2002, Haïti n'a pas connu de progrès significatif sur le plan socio-économique, a déploré l'organisation., la PAPDA a cependant noté quelques points positifs du point de vue politique en évoquant surtout le rôle joué par la Caricom en faveur d'Haïti après le coup d'état de 1991, et sa position contre la venue des soldats onusiens en Haïti en 2004. En guise de recommandations, la PAPDA, a proposé un ensemble de thèmes que les dirigeants haïtiens devraient inclure dans leur agenda dans le cadre de cette conférence. Il s'agit, entre autres, de la question de la décolonisation, surtout de la présence de la Minustah en Haïti qui représente un affront pour la souveraineté haïtienne et une menace pour toute la région. Des questions comme le dédommagement aux victimes du choléra en Haïti, la migration internationale et interrégionale, protection patrimoine commun, vulnérabilité environnementale devraient également faire partie de l'agenda d'Haïti au cours de la conférence, selon la PAPDA.

AFRIQUE

AU MALI, LA RÉSISTANCE RÉPLIQUE

Treize soldats tchadiens et soixante et cinq jihadistes tués. C'est le bilan des affrontements qui ont éclaté vendredi entre l'armée tchadienne et les islamistes, dans le secteur de l'Adrar des Ifoghas, massif montagneux du Nord-Mali situé près de la frontière avec l'Algérie. Le plus lourd bilan depuis le début de la guerre au Mali. Treize soldats tchadiens ont ainsi trouvé la mort. Ainsi que soixante et cinq jihadistes. « Les affrontements ont éclaté avant la mi-journée dans le secteur de l'Adrar des Ifoghas, massif

montagneux à la frontière avec l'Algérie », indique France24.com. « Le bilan provisoire du côté ennemi est de cinq véhicules (détruits) et 65 terroristes tués. Nous déplorons la mort de 13 de nos vaillants soldats », a précisé l'état-major des forces tchadiennes dans un communiqué lu à la radio. Hormis les affrontements entre les militaires de la coalition et les islamistes, les jihadistes ne cessent de commettre des attentats dans les principales régions administratives du Nord-Mali. Vendredi matin, un attentat suicide à la voiture piégée, perpétré à Inhalil, près de Tessalit, contre les rebelles touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), a causé la mort de cinq personnes, en l'occurrence trois touaregs et deux kamikazes. Le Mujao est accusé par le MNLA d'être à l'origine de cette attaque. Et pour cause, le groupe terroriste affilié à Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) n'en est pas à son coup d'essai. Depuis la reconquête du Nord-Mali par les troupes françaises, il a perpétré plusieurs attentats suicides, notamment à Gao. Jeudi matin, les islamistes ont attaqué la mairie et le Palais de justice de Gao. Ce qui a provoqué des explosions et des échanges de coups de feu nourris de plusieurs heures. Des dégâts matériels importants ont été occasionnés par ces combats. Une partie du marché de la plus grande ville du Nord-Mali a brûlé ainsi que son Palais de justice. Une quinzaine de personnes ont été tuées, deux soldats français et quatre militaires maliens ont été blessés. Les jihadistes ont, par ailleurs, revendiqué l'attentat suicide qui a fait deux morts à Kidal. Jeudi matin, un véhicule noir a explosé à environ 500 mètres du camp militaire français et tchadien. Un combattant kamikaze qui n'a pas réussi à atteindre sa cible a fait exploser sa charge, tuant deux personnes.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les Bourses asiatiques terminent la semaine dans le désordre, après la vive correction qui frappe les marchés mondiaux depuis mercredi... Malgré un nouveau recul hier soir à Wall Street (-0,3% pour le Dow Jones, -1% pour le Nasdaq) et en Europe (-2,3% pour l'EuroStoxx 50), l'indice Nikkei a malgré tout terminé en hausse de 0,68% ce matin à Tokyo (après -1,4% hier), Séoul a rebondi de 0,2% et Sydney a gagné 0,7% après avoir chuté de 2,3% hier. Les autres marchés sont plus fragiles : le Shanghai Composite cède encore 0,5% en séance, de même que Hong Kong, tandis que Taiwan

et Singapour lâchent 0,1% et Bombay (indice BSE Sensex) reste hésitant (-0,03%). Depuis mercredi, les marchés mondiaux se sont vivement repliés après que la Fed a semé l'incertitude sur la poursuite de sa politique d'assouplissement quantitatif... Les Minutes de la réunion de janvier de la banque centrale américaine ont en effet montré que ses membres étaient divisés sur la durée des rachats d'actifs massifs (obligations d'Etat et actifs adossés à des créances immobilières). Ce matin, certains analystes estimaient toutefois que la Fed mettrait fin plus tôt que prévu à ses achats uniquement si l'économie américaine se reprenait plus vite que prévu, ce qui serait fondamentalement une bonne nouvelle pour les marchés... Sur cette question de l'économie, la journée d'hier a d'ailleurs apporté des statistiques plutôt mitigées, tant du point de vue de l'emploi hebdomadaire que de l'indice d'activité de la Fed de Philadelphie, tous deux ressortis moins bons que prévu... Et en Europe, les indices d'activité de la zone Euro (PMI "flash" de Markit) se sont aussi affichés en berne pour février, en particulier en France, où la Commission européenne devrait annoncer aujourd'hui qu'elle s'attend à une croissance quasi-nulle en 2013 (contre 0,4% prévu jusqu'ici).

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a repris pied vendredi, reconsidérant l'idée d'une fin prématurée de la politique monétaire aux Etats-Unis et bénéficiant des bons résultats du groupe informatique HP: le Dow Jones a gagné 0,86% et le Nasdaq 0,97%. Selon les résultats définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a avancé de 119,95 points à 14.000,57 points et le Nasdaq, à dominante technologique, de 30,33 points à 3.161,82 points. L'indice élargi Standard and Poor's 500 s'est apprécié de 0,88% (+13,18 points) à 1.515,60 points. "Les pertes essuyées par le marché au cours des deux derniers jours étaient principalement dues" à la publication des minutes de la banque centrale américaine (Fed), "et aujourd'hui, les courtiers en actions ont semblé remettre en cause leur première réaction" d'affolement à leur lecture mercredi, a expliqué Chris Low, de FTN Financial. Ce compte-rendu de la dernière réunion de politique monétaire de l'institution avait révélé que certains dirigeants de la Fed s'inquiétaient du cap actuel de sa politique monétaire, suggérant une possible diminution plus rapide que prévu de ses rachats d'actifs. "Bien sûr, (les minutes) ont montré un certain désaccord parmi ses membres au sujet de la politique actuelle d'apaisement monétaire mais la conclusion est loin d'être évidente", a poursuivi M. Low, estimant que la fin de l'énorme concours financier de la Fed pourrait ne pas être aussi proche qu'initialement redouté. Cette impression a été renforcée par des propos tenus avant l'ouverture de la séance sur la chaîne d'information financière américaine CNBC par un des dirigeants de la Réserve fédérale.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse la dernière séance de la semaine, les investisseurs ayant tiré avantage des fortes baisses de la veille pour pratiquer des achats à bon compte. Pour autant, les traders ont fait état d'une certaine prudence ambiante, en raison de l'échéance électorale du week-end en Italie. À Paris, le CAC 40 a gagné 2,25% (81,48 points) à 3.706,28. À Francfort, le Dax a pris 1,03% et à Londres, le FTSE a progressé de 0,7%. L'indice paneuropéen EuroStoxx 50 avance de 1,95%. Sur l'ensemble de la semaine, le CAC inscrit un gain de 1,25%. La hausse des places

européennes est généralisée sur l'ensemble des secteurs avec en tête le BTP et matériaux de construction, qui gagne 2,20%, suivi par les télécoms (+2,07%).

CHANGE

L'euro peinait à rebondir face au dollar vendredi, dans un marché déçu par le montant moins important que prévu des remboursements à la Banque centrale européenne (BCE) d'un prêt accordé aux banques de la zone euro, et restant nerveux avant les élections italiennes. Vers 22H00 GMT, l'euro valait 1,3189 dollar, contre 1,3188 dollar jeudi vers 22H00 GMT. L'euro progressait légèrement face à la devise nippone, à 123,18 yens contre 122,81 yens jeudi soir. Le dollar aussi gagnait un peu de terrain face à la monnaie japonaise, à 93,37 yens contre 93,11 yens la veille. Peu après avoir amorcé un léger rebond à la suite de l'annonce d'une quatrième hausse d'affilée de l'indicateur allemand Ifo, la monnaie européenne a cédé du terrain dans un marché moins enclin à la prise de risques. Vers 22H00 GMT, la devise britannique baissait face à la monnaie unique européenne, à 86,99 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5162 dollar. La devise helvétique montait légèrement face à l'euro, à 1,2258 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9290 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,2389 yuans pour un dollar contre 6,2398 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole tentaient de reprendre pied vendredi en fin d'échanges européens, montant timidement à Londres et se stabilisant à New York, après avoir dégringolé de plus de 4,50 dollars en l'espace de deux séances dans un marché ébranlé par les minutes de la Fed. Vers 17H00 (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 114,01 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 48 cents par rapport à la clôture de jeudi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour l'échéance d'avril, dont c'est le deuxième jour d'utilisation comme contrat de référence, cédait 3 cents à 92,81 dollars. Les cours du baril avaient dégringolé mercredi et jeudi, glissant à des niveaux plus vus depuis trois semaines à Londres et depuis début janvier à New York, dans un marché craignant notamment une fin prématurée du soutien énorme apporté par la Réserve fédérale américaine (Fed) à l'économie américaine.

Le pétrole se reprenait vendredi matin en Asie en raison d'une chasse aux bonnes affaires, après deux jours de forte baisse causée par de mauvais indicateurs économiques américains et européens, et un gonflement des stocks de brut aux Etats-Unis. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en avril gagnait 37 cents à 93,21 dollars US, tandis que le baril de Brent de la mer du Nord, échéance avril, progressait de 61 cents à 114,14 USD. "On a probablement les +chasseurs de bonnes affaires+ qui cherchent à ramasser le pétrole à de tels prix", a déclaré Jason Hughes, directeur de la gestion des clients premium chez IG Markets à Singapour. Après avoir reculé de quelque 2 dollars US mercredi, les cours du brut ont continué de baisser jeudi, à nouveau de 2 USD, plusieurs indicateurs économiques moins bons qu'attendus ayant alimenté des inquiétudes sur la demande d'or noir.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

**DIFFUSER AUTOUR DE VOUS
LA NATION**



LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE SPÉCIFIQUE AUX FRAUDES COMMISES À L' OCCASION DU BACCALAURÉAT

Le décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 réforme à compter de la session 2012, la procédure disciplinaire applicable aux candidats auteurs ou complices d'une fraude ou d'une tentative de fraude commises lors des épreuves du baccalauréat général, technologique ou professionnel. Auparavant, cette procédure était régie par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; elle était organisée devant la section disciplinaire des établissements publics d'enseignement supérieur. La procédure disciplinaire est désormais confiée à une « commission de discipline du baccalauréat » instituée dans chaque académie, composée de sept personnes et placée sous la présidence d'un professeur des universités, président du jury du baccalauréat, désigné par le recteur. Dans chaque académie, une commission de discipline du baccalauréat est compétente pour prononcer des sanctions disciplinaires à l'égard des candidats auteurs ou complices d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat.

1°) La composition de la commission de discipline du baccalauréat

La commission de discipline du baccalauréat est présidée par un professeur des universités qui a été nommé en qualité de président du jury du baccalauréat, désigné par le recteur, chancelier des universités. Le président ne peut siéger au sein de la commission lorsque l'élève qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire a été évalué par le jury qu'il a présidé. Cette commission comprend, outre son président, les personnes suivantes nommées par le recteur : Deux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, dont un est désigné comme vice-président ; Un chef de centre des épreuves du baccalauréat ; Un enseignant membre de jury du baccalauréat ; Un étudiant désigné, sur proposition du président de l'établissement, parmi les représentants des étudiants au conseil d'administration d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, désigné par le recteur et dont le siège est situé dans le ressort de l'académie où la fraude ou la tentative de

fraude a été commise ; Un élève inscrit en terminale au titre de l'année au cours de laquelle est organisée la session. Cet élève est désigné sur proposition du conseil académique de la vie lycéenne, parmi les élus de ce conseil. L'élève qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire à raison d'un soupçon de fraude au baccalauréat ne peut siéger au sein de la commission. Pour chaque membre de la commission, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions. En l'absence de son président et du suppléant de ce dernier, la commission est présidée par son vice-président.

2°) La constatation de la fraude ou de la tentative de fraude

En cas de fraude ou de tentative de fraude flagrante commise à l'occasion du baccalauréat, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir la réalité des faits. En cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par le chef de centre des épreuves du baccalauréat. Dans tous les cas, le surveillant responsable de la salle dresse un procès-verbal contresigné par le ou les autres surveillants et par le ou les auteurs des faits. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal. Le recteur est saisi sans délai des procès-verbaux correspondants.

3°) La Procédure de saisine de la commission de discipline du baccalauréat

Les poursuites devant la commission de discipline du baccalauréat sont engagées par le recteur. Dix jours au moins avant la date de réunion de la commission de discipline du baccalauréat, le recteur convoque le candidat poursuivi et, le cas échéant, son représentant légal par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La convocation comporte l'énoncé des faits reprochés et précise à l'intéressé sous quel délai et dans quel lieu il peut prendre connaissance de son dossier. Elle mentionne le droit pour l'intéressé de présenter des observations écrites et orales et de se faire assister d'un conseil de son choix ou, le cas échéant, de se faire représenter par ce dernier. Au regard des observations éventuellement produites et des éléments recueillis, le recteur peut décider de ne pas donner suite aux poursuites. Il en informe l'intéressé et, le cas échéant, son représentant légal. Dans le cas contraire, le recteur saisit la commission de discipline du baccalauréat par écrit. Ce document mentionne le nom et l'adresse du candidat poursuivi ainsi que les faits qui lui sont reprochés. Il est accompagné de toutes pièces justificatives.

4°) Le déroulement de la séance de la commission de discipline du baccalauréat

La séance de la commission de discipline du baccalauréat n'est pas publique. Elle se tient valablement même en l'absence du candidat poursuivi. Lorsque la commission de discipline du baccalauréat examine l'affaire au fond, son président expose les faits et donne lecture, le cas échéant, des observations écrites produites par l'intéressé. Celui-ci est entendu dans ses explications. Il peut à tout moment, ainsi que son représentant légal s'il est mineur et éventuellement son conseil, demander l'autorisation au président de présenter des observations orales. La commission peut entendre des témoins. Cette audition a lieu contradictoirement en présence du candidat poursuivi, sauf s'il est absent, le cas échéant, de son représentant légal et éventuellement de son conseil. Le recteur, ou toute personne désignée par lui à cet effet, peut assister à la séance de la commission de discipline du baccalauréat et présenter des observations. Le candidat est invité à présenter ses ultimes observations avant que la commission ne commence à délibérer. Si elle se juge insuffisamment éclairée, la commission de discipline du baccalauréat peut décider de reporter l'affaire à une séance ultérieure. Il en est de même si le candidat, pour des motifs impérieux, n'est ni présent ni représenté et n'a pas fait parvenir d'observation.

5°) Les conditions du délibéré de la commission de discipline du baccalauréat

Seules les personnes composant la commission de discipline du baccalauréat ont accès à la salle des délibérations. Nul ne peut délibérer s'il n'a assisté à la totalité de la séance. La commission ne peut valablement délibérer que si quatre membres au moins sont présents. Le vote a lieu à bulletin secret. La décision prise à la majorité des membres présents est motivée. Elle est signée par le président.

6°) La notification de la décision de la commission de discipline du baccalauréat

La décision est notifiée à l'intéressé et, le cas échéant, à son représentant légal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle mentionne les voies et les délais de recours.

7°) Les délais dont dispose la commission de discipline du baccalauréat pour statuer

La commission de discipline du baccalauréat statue dans un délai de deux mois suivant la proclamation des résultats de la session à laquelle se rattachent les faits ayant donné lieu aux poursuites. La décision de la commission de discipline du baccalauréat, accompagnée des pièces au vu desquelles elle s'est prononcée, est transmise aux ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

8°) Les sanctions disciplinaires qui peuvent être prononcées par la commission de discipline du baccalauréat

Le blâme avec inscription au livret scolaire ;

La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;

L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;

L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

9°) Les conséquences de la sanction prononcée par la commission de discipline du baccalauréat

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. L'intéressé est réputé avoir été présent sans l'avoir subie. La commission de discipline du baccalauréat peut en outre décider de prononcer à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen. Lorsqu'un candidat fait l'objet de poursuites disciplinaires, il ne peut lui être délivré un relevé de notes ou un certificat de réussite avant que la commission de discipline du baccalauréat ait statué. En cas de nullité de l'épreuve ou du groupe d'épreuves prononcée par la commission de discipline du baccalauréat, le recteur saisit le jury pour une nouvelle délibération sur les résultats obtenus par l'intéressé.

10°) L'appel contre la sanction prononcée par la commission de discipline du baccalauréat

Toute sanction prononcée en application des dispositions de la présente section peut faire l'objet d'un recours de plein contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commercial

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

SEPTEMBRE 2012 : 1,5 % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

DIFFUSER AUTOUR DE VOUS LA NATION

Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE